## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2007 A 20 h 30

**Présents**: R. DUGAST, A. MORIN, J. MICHAUD, C. LEGLAND, M-J. DUPONT, E. BOUTIN, M-P. BUCHER, J. DOUX, A. FAUBERTEAU, J. GUILBAUD, C. JAULIN, M-C. LAMBERT, P. PERRAUD.

Excusée : M. LAUNAY Absent : C. CORMERAIS

Secrétaire de séance : M-C. LAMBERT

**Convocation**: 9 janvier 2007

**නිතිතිතිතිතිතිතිතිති** 

### PARTICIPATION ANNÉE 2007 - ÉCOLE PRIVÉE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de fixer le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph.

Monsieur Jacky Doux indique que la signature du contrat d'association fin 2006 n'entraîne pas de changement notoire sur la participation communale à l'école privée Saint Joseph.

Le montant par élève correspond à la charge par élève d'un enfant scolarisé à l'école publique soit pour cette année 473.13 €/élève.

Le nombre d'élèves à prendre en compte est celui des enfants inscrits à la rentrée de septembre soit 127 élèves.

Le contrat prévoit que la commune ne finance que les enfants domiciliés à La Limouzinière, à ce jour 11 enfants sont domiciliés hors commune, cette situation étant existante avant la signature du contrat d'association, il est proposé de maintenir l'ensemble de l'effectif dans le calcul mais à l'avenir les inscriptions des enfants hors commune ne seront pas financées, la règle étant la même que pour l'école publique.

La participation communale pour 2007 serait de 473.13 € x 127 élèves soit 60 087.51 € versée mensuellement à hauteur de 5 007.29 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée à 473.13 € par élève soit :

127 x 473.13 € = 60 087.51 € versée mensuellement à hauteur de 5 007.29 €.

## TRAVAUX CLOCHER DE L'ÉGLISE

Le Cabinet d'architecte LEPINAY a fait parvenir l'avant projet détaillé des travaux de mise en sécurité de la flèche du clocher de l'église.

Ces travaux consistent à reprendre l'ensemble des joints de maçonnerie aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la flèche.

Un échafaudage sera installé pendant toute la durée du chantier.

L'estimation des travaux est de 60 158.00 € H.T. plus les honoraires de maîtrise d'œuvre qui s'élèvent à 9 408.00 € H.T.

Sur proposition de Monsieur Joël Michaud, adjoint aux bâtiments communaux, le Conseil municipal approuve le dossier présenté et sollicite une subvention près du Conseil Général de Loire-Atlantique et au titre de la dotation globale d'équipement.

#### **DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2007**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide d'inscrire au titre de la dotation globale d'équipement 2007, en plus du dossier de l'église (voir ci-dessus), les travaux d'aménagements de la Rue Félix Davy Desnaurois dans le cadre des travaux de sécurité.

Ce projet est estimé à 74 247.50 € H.T. honoraires de maîtrise d'œuvre compris.

Après délibération, le Conseil municipal approuve le dossier présenté et charge le Maire de déposer un dossier au titre de la DGE 2007.

#### **MISSION ATESAT - DDE**

La convention de mise à disposition des personnels de la DDE dans le cadre de la gestion de la voirie communale est arrivée à échéance en décembre 2006. Une nouvelle convention pour 2007 est proposée par l'Etat.

L'assistance des services de la DDE est prévue pour les missions suivantes :

- assistance à la gestion de la voirie et de la circulation,
- assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie,
- assistance à la conduite des études,
- conseil sur la faisabilité d'un projet,

des missions complémentaires sont également prévues :

- diagnostic de sécurité routière,
- élaboration des programmes d'investissement,
- gestion du tableau de classement de la voirie,
- étude et direction des travaux de voirie dans la limite de 30 000 € HT unitaire et 90 000 € HT cumulés sur l'année.

La rémunération forfaitaire annuelle est de 1 133,14 € pour 2007.

L'augmentation constatée est due essentiellement à la prise en compte du nouveau chiffre de population communale.

Après délibération, le Conseil municipal approuve la convention présentée et charge le Maire ou un Adjoint de la signer.

## BALAYAGE MÉCANIQUE DES RUES

Monsieur Joël Michaud demande au Conseil municipal de lancer une consultation pour le balayage mécanique des rues.

Un passage mensuel sera demandé en centre bourg et tous les deux mois pour les lotissements, une option pour le soufflage sur les trottoirs sera également demandée.

Le Conseil municipal approuve le projet de consultation.

### **DÉCISION MODIFICATIVE N° 7**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2006.

#### <u>Dépenses</u>

Chapitre	Compte	Nature		Montant
012	6336	Cotisations au CNFPT et Autres Centres		521.00
012	6411	Personnel titulaire		6 253.00
012	64131	Personnel non titulaire rémun. Princip.		-1 454.00
012	6451	Cotisations à l'Urssaf		-1 091.00
012	6453	Cotisations aux Caisses de Retraite		-1 794.00
012	6455	Cotisations pour assur. Capital-décès		-377.00
012	6456	Versement au F.N.C. du supplément familial		217.00
012	6458	Cotisations aux autres organismes soc.		629.00
012	6475	Médecine du travail, pharmacie		433.00
		TO	TAL	3 337.00

#### Recettes

Chapitre	Compte	Nature		Montant
013	6419	Remboursement sur rémunérations		2 034.00
70	7067	Redevances & droits des services périscolaires		1 303.00
			TOTAL	3 337.00

Ces mouvements de crédits sont liés à des remplacements de personnel.

#### PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire fait un point sur les effectifs et les remplacements pour absence au sein du personnel communal.

## STATION D'ÉPURATION

Les travaux de construction de la station d'épuration sont commencés depuis le 10 janvier 2007.

#### **LOCAL DES JEUNES**

Madame Chantal Legland informe l'assemblée de la fermeture du local des jeunes depuis le 13 janvier 2007 à son initiative et ce pour des raisons de sécurité, ce local avait déjà été fermé par l'animateur avant les fêtes de fin d'année en raison de son mauvais état d'entretien. Une réunion avec F.F.F., les référents jeunes et la municipalité est prévue prochainement pour faire le point sur l'utilisation de ce bâtiment.

# TÉLÉTHON 2006

Madame Marie-Josèphe Dupont fait le bilan du Téléthon 2006. Un chèque de 1 287 € a été remis à l'AFM de la part du Comité Limouzin, le canton ayant remis un chèque de 33 643.25 €.



PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 12 FÉVRIER 2007 à 20 H 30